



A Marseille, le lundi 6 avril 2020

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,

C'est avec une grande stupéfaction et incompréhension que les personnels ont découvert que des journées de grève leur avaient été retirées sur leur fiche de paie du mois de mars. Ces retraits ont d'ailleurs pour beaucoup été largement supérieurs au maximum de quatre jours sur lequel vous étiez engagé devant notre intersyndicale.

Alors que le Ministre de l'Éducation, il y a peu encore, saluait l'engagement des personnels, ces derniers sont pénalisés du point de vue financier, dans un contexte où le Président de la République a suspendu sa réforme si contestée des retraites.

Nombre d'entre eux et elles ont par ailleurs un-e conjoint-e dont les revenus sont affectés par les mesures de confinement.

Qu'adressez-vous comme message aux personnels?

Retirer des revenus pour fait de grève n'est pas une obligation.

Nous considérons que la situation exige que le ministère renonce définitivement à ces retraits de salaire. Nous savons que les salaires des mois d'avril et de mai au moins seront automatisés, aussi nous demandons à ce que les prélèvements exercés en mars soient restitués sur la première paye qui suivra la période de confinement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les organisations signataires :

FNEC FO FP, FSU, CGT Educ'Action, SUD Education, SIAES FAEN, SE UNSA, CNT SO